

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec** 



## **COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT**

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 30 mai 2022 à 13 h 15 sur la plateforme Teams

### **PRÉSENCES :**

#### **POUR LA COMMISSION**

Jérôme Carette  
Joanne Landry  
René Simard  
Julie Truchon

#### **POUR LE SYNDICAT**

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### **ABSENCE :**

Sandra Larouche

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	<p>M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous.</p> <p>M. Joël Gagné est responsable du secrétariat.</p>	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>M Jérôme Carette fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 16 mai 2022;</li> <li>4. Poste 2022-2023 (P);</li> <li>5. Affectation (P);</li> <li>6. Politique relative au télétravail (P);</li> <li>7. Attribution des postes à temps partiel (S);</li> <li>8. Pénurie de personnel (P);</li> <li>9. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1</li> </ol> </li> <li>10. Levée de la rencontre.</li> </ol>	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Guillaume Beupré.</p> <p>Accepté à l'unanimité après avoir ajouté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1 Libération GPAÉ</li> <li>9.2 Congé de maternité coïncidant avec l'été</li> </ol>
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2022	<p>Comme convenu lors de la dernière rencontre, il n'y a pas de lecture du procès-verbal.</p> <p><u>Suivis :</u></p> <p>3. 8 Mme Julie Truchon mentionne que les lettres confirmant le non-renouvellement et la mise en disponibilité d'un membre du personnel enseignant seront transmises suivant la rencontre ou demain le 31 mai. Une séance d'information</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Teams est offerte aux personnes concernées en fin de journée demain afin de répondre aux questions que cette opération peut soulever.</p> <p>5. Mme Julie Truchon dresse le bilan de la démarche d'affectation spéciale concernant les projets spéciaux. Elle précise que toutes les personnes, sauf une, se sont prévaluées de leur droit de se réaffecter pour une deuxième année sur le même poste.</p> <p>6. M. Jérôme Carette affirme n'avoir reçu aucune autre directive du Ministère à ce sujet. Il en est de même pour la partie syndicale.</p> <p>7. Des dates de rencontres du CRT ont été retenues pour la prochaine année. Elles seront partagées aux membres du comité.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 16 mai 2022 est proposée par Madame Joanne Landry.  Accepté à l'unanimité.</p>
4.	POSTES 2022-2023 (P)	<p>Mme Julie Truchon donne des précisions sur les cahiers des postes. L'ajout d'un poste au champ 01 au secondaire, combinant le CFER avec la francisation au PWD, est mentionné. Elle ajoute qu'une rencontre avec les représentants syndicaux a eu lieu préalablement pour présenter le jumelage des périodes résiduelles ce qui a permis la création de postes majoritaires au secondaire et d'un poste égalitaire au primaire.</p> <p>M. Guillaume Beaupré partage ses observations quant à certains postes de spécialistes au primaire et se dit particulièrement préoccupé pour le poste en anglais qui est sur 4 écoles avec 42 périodes d'enseignement. À son questionnement sur le jumelage des écoles pour les spécialités, Mme Julie Truchon explique que cela est traité avec les directions concernées en tenant compte de plusieurs contraintes. M. Carette donne en exemple la situation géographique et la grosseur des écoles sur le territoire. Des validations seront effectuées avec les directions pour le jumelage de deux postes en musique aux écoles Saint-Julien, Bon-Conseil, Albert-Naud et Saint-Joseph (H).</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Beaupré suggère que dans le futur un ou deux spécialistes par champ soient consultés afin d'émettre leur avis sur les postes avant que ceux-ci soient officialisés en CRT. M. Carette rappelle que l'organisme de consultation officiel est le CRT.</p> <p>M. Paradis mentionne une confusion possible au niveau des remarques sur des postes où il y a 50% de tâche à un niveau et 50% à un autre. Mme Truchon explique que le cahier des postes est généré à partir du système de la paie et qu'il n'existe pas de façon de moduler les données autrement. Cependant, un effort sera fait afin que les informations soient regroupées lors de l'affichage au moment de l'affectation.</p> <p>M. Éric Paradis demande des explications sur la revendication syndicale de former un 3<sup>e</sup> poste unitaire au champ 17 au secondaire au PWD au lieu de créer le 3<sup>e</sup> poste majoritaire en y incluant un résiduel en musique. M. Jérôme Carette donne des explications en lien avec le nombre de périodes inclus dans les postes pour expliquer pour quelle raison l'organisation ne répond pas à cette demande et conserve l'organisation initiale. M. Paradis précise que la moyenne à considérer en est une par niveau et non par champ. Ainsi, le changement demandé pourrait avoir une influence minime sur la moyenne.</p> <p>M. Paradis poursuit en demandant si le jumelage des périodes résiduelles dans les champs 01 et 08 à ESCL a été regardé. Mme Julie Truchon explique que la direction souhaite pouvoir bonifier le résiduel du champ 01 en ajoutant des périodes de soutien en cours d'année avec les mesures. M. Paradis rappelle l'obligation de former un poste avec la photo du moment lorsque cela est possible. M. Carette accueille la demande syndicale et, compte tenu des échéanciers, une réponse viendra dans les prochains jours.</p> <p>Quant aux autres jumelages potentiels avec les périodes résiduelles, Mme Truchon confirme qu'ils ont été envisagés, mais que pour des raisons de faisabilité, il n'a pas été possible de les regrouper pour former des postes.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Joël Gagné revient sur la demande d'un 4<sup>e</sup> poste à temps plein au CFER en raison de toutes les tâches à effectuer dans ce service et du nombre d'élèves qui atteint 38.</p> <p>M. René Simard se dit au fait de la situation et confirme l'ajout d'une demi-ressource enseignante pour l'an prochain ainsi qu'une TES supplémentaire. De plus, 20 périodes de TES seront attribuées pour un élève à besoins particuliers. M. Paradis demande si, advenant le cas où la clientèle augmentait durant l'été, il y aurait reconsidération pour une ouverture d'un poste régulier supplémentaire qui serait offert à la 4<sup>e</sup> étape d'affectation au mois d'août. M. Simard se dit prêt à réexaminer la situation le cas échéant.</p> <p>M. Carette complète en mentionnant que les cahiers des postes seront transmis au personnel enseignant à la suite du présent CRT et un suivi sera fait à la partie syndicale si des changements devaient être apportés aux cahiers.</p>	
5.	AFFECTATION	<p>Mme Julie Truchon donne des explications sur le déroulement de l'affectation et confirme l'utilisation de la plateforme Teams comme lors des deux dernières années. Elle ajoute que, comme par le passé, une séance d'information aura lieu pour répondre aux questions des enseignants s'affectant pour la première fois. De plus, au moment des séances, une ressource en informatique sera disponible pour les personnes qui rencontreraient une problématique à ce niveau.</p> <p>La procédure, les cahiers des postes et les rangs d'affectation seront transmis au personnel après le CRT.</p>	
6.	POLITIQUE RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL	<p>M. Jérôme Carette mentionne que le Conseil d'administration a adopté le mardi 24 mai le projet de Politique relative au télétravail. Ce dernier a été diffusé aux organisations syndicales pour un retour de consultation le 12 juin. L'adoption de la Politique se fera lors de la séance du Conseil d'administration de la fin juin.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Éric Paradis confirme la réception du projet et mentionne qu'un retour de consultation sera transmis.</p>	
7.	ATTRIBUTION DES POSTES À TEMPS PARTIEL	<p>En lien avec la volonté du ministre de l'Éducation que tout le personnel enseignant soit en fonction à la première journée du calendrier scolaire, M. Éric Paradis questionne la partie patronale pour connaître ce qui sera déployé par notre centre de services afin de respecter cette volonté.</p> <p>M. Jérôme Carette donne des explications sur le processus et les différentes contraintes liées aux ententes nationale et locale. Après les séances d'affectation, il y a possibilité pour le Centre de services scolaire de rengager le personnel qui aura un temps plein régulier pour une 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année (TP2 et TP3) et avise que cela sera fait. Il ajoute que les nouveaux contrats à temps plein ne peuvent être octroyés avant le 1<sup>er</sup> juillet. Dans ce contexte, le Centre de services scolaire procèdera à l'engagement du personnel à temps partiel, autant que faire se peut, avant la première journée de travail.</p> <p>M. Éric Paradis souhaite que la majorité des contrats soient accordés une journée avant la rentrée scolaire. M. Carette mentionne que c'est la pratique usuelle de le faire, mais le contexte de pénurie pourrait faire en sorte que certaines tâches ne soient pas comblées en début d'année. Une mise à jour de l'organisation scolaire est effectuée avec les directions à la mi-août afin d'établir toutes les tâches à combler.</p>	
8.	PÉNURIE DE PERSONNEL	<p>M. Jérôme Carette rappelle qu'une vigie de la situation de pénurie du personnel enseignant est effectuée à chacun des comités consultatifs de gestion. Une note de service a été acheminée aux gestionnaires mentionnant de nouveaux motifs d'absences autorisées en raison d'une plus grande disponibilité du personnel suppléant. Cependant, une priorisation des autorisations d'absence est toujours en</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>vigueur. Il arrive encore parfois que les écoles aient recours au service de dépannage convenu en CPPE pour combler certains besoins.</p> <p>Des échanges sur le vécu dans le milieu s'ensuivent.</p>	
9	AFFAIRES NOUVELLES		
9.1	LIBÉRATION GPAÉ	<p>M. Éric Paradis rapporte qu'il n'y a pas d'uniformité dans la gestion des sommes allouées pour les groupes à plus d'une année d'étude. Il demande si une règle claire et équitable pourrait être applicable pour les déductions liées à la suppléance.</p> <p>M. Carette comprend la demande, mais répète le respect des délégations de pouvoir conférées aux directions quant à la gestion de ces sommes. Il ajoute que les suppléances doivent être assumées aux coûts réels et que cela peut amener une certaine iniquité.</p> <p>M. Paradis dit avoir l'information que certaines directions utilisent d'emblée la rémunération de la suppléance au taux de 1/1000 même si cette dernière a été effectuée par un suppléant occasionnel. M. Carette demande que les situations problématiques soient traitées hors CRT.</p> <p>Mme Joanne Landry mentionne que les directions doivent suivre le résiduel de ces sommes tout au long de l'année et qu'il est possible qu'une problématique survienne lorsque la suppléance doit être rémunéré à 1/1000 de l'échelon salarial.</p>	<p>Les deux parties s'entendent que les sommes doivent être déduites selon le coût réel dépendamment de la rémunération de la personne ayant effectuée la suppléance.</p>

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
9.2	CONGÉ DE MATERNITÉ COÏNCIDANT AVEC L'ÉTÉ	<p>M. Éric Paradis informe la partie patronale d'une lettre d'entente ayant été convenue avec le Conseil du trésor à propos des congés de maternité coïncidant avec l'été et en donne quelques informations.</p> <p>M. Jérôme Carette mentionne avoir reçu une communication à cet effet et précise que l'information a été transmise aux personnes responsables du service de la paie.</p>	
10.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 14 h 30.	<p>M. Paul Grenon propose la levée de la rencontre.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.

---

Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

---

Monsieur Jérôme Carette, directeur  
Service des ressources humaines